



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseil économique et social

Question écrite n° 103372

## Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la contribution du Conseil économique et social au livre blanc sur une politique de communication européenne et l'implication des citoyens dans la construction d'un espace public européen. Il lui demande de lui préciser ses intentions au regard de la proposition tendant à organiser des jumelages entre écoles des différents États membres à tous les niveaux d'établissements notamment par voie électronique.

## Texte de la réponse

La France mène, depuis avril 2005, une politique de jumelage électronique en accord avec la Commission européenne. Cette action e-Twinning est la mesure la plus importante du programme e-Learning destinée d'une part à aider les écoles primaires et les établissements du second degré à mettre en place un jumelage à l'aide d'Internet et d'autre part, à promouvoir la formation des enseignants. Le programme e-Twinning répond aux recommandations du processus de Lisbonne de mai 2000 qui souhaite promouvoir l'utilisation des TIC pour, développer la qualité de la formation en facilitant l'accès aux ressources, aux services, aux échanges à distance et au travail coopératif et constitue la déclinaison éducative du plan e-Europe (développement de la société de l'information dans tous les secteurs gouvernementaux) visant à développer l'accès de tous les élèves aux TICE et à transformer l'éducation afin de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive possible. Le jumelage est un projet pédagogique utilisant les TICE. Il se fait entre deux pays ou plus contrairement aux projets Socrates et Comenius qui requièrent au minimum trois partenaires. La stimulation des échanges se fait en lien étroit avec les objectifs nationaux et les projets en cours, les contenus thématiques sont en relation avec les programmes ou les thématiques plus générales (échanges sur l'apprentissage de la lecture selon les pays, enseignement des sciences, citoyenneté). Les premiers projets se sont appuyés sur les établissements français ayant déjà des jumelages classiques dans les domaines de la lecture, des langues, de la culture scientifique ou sur des projets pédagogiques liés à des approches transversales ou basées sur des outils particuliers, visioconférences, tableaux interactifs. Le réseau European Schoolnet, formé par 27 ministères de l'Éducation en Europe, assure un rôle d'appui et de coordination de cette action au niveau européen. Le réseau Scéren CNDP assure, quant à lui, un service d'assistance et de coordination nationales. Les jumelages électroniques sont pour les élèves européens des premier et, second degrés l'occasion d'apprendre ensemble, de partager leurs connaissances, d'échanger leurs points de vue et de se faire des amis dans : le cadre d'une activité éducative commune. Ils favorisent les échanges interculturels et l'émergence d'une citoyenneté européenne, la prise de conscience d'un modèle de société européen multilingue et multiculturel, ils renforcent l'autonomie des élèves et des enseignants vis-à-vis de l'internet et des TICE dont ils contribuent à développer L'usage à l'école. Ce programme encourage également la formation continue des équipes éducatives grâce à l'échange et à la mutualisation de pratiques pédagogiques, par le biais de projets collaboratifs innovants et transversaux présentés lors des différents ateliers organisés en Europe. La participation de la France est importante, elle se situe parmi les pays de tête. Sur les 19 000 écoles et établissements européens inscrits en octobre 2006. 2100 sont français, parmi lesquels 600 ont engagé des partenariats. Un premier concours européen a eu lieu

afin de faire connaître les meilleurs exemples de jumelages. Le lycée de Sèvres s'est vu décerné le 1er prix d'innovation pédagogique par la Commission européenne en janvier 2006. Un concours national récompensera les meilleurs projets dans le cadre du prochain salon Éducatif en novembre 2006. Après cette première phase (2005-2007) l'action e-Twinning sera rattachée au programme Comenius tout en conservant une identité et un budget propres. Davantage d'informations : circulaire n° 2005 -086 du 25 mai 2005 Bulletin officiel du MENESR - site national : [www.etwinning.fr](http://www.etwinning.fr).

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103372

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 12 septembre 2006, page 9496

**Réponse publiée le :** 2 janvier 2007, page 133